



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS REECHELONNE 117 M\$ DE DETTE D'ANTIGUA ET BARBUDA

Les pays créanciers du Club de Paris ont rencontré les représentants Antigua et Barbuda le 16 septembre 2010 et ont convenu d'un accord de rééchelonnement de sa dette publique extérieure. Cet accord fait suite à l'approbation par le Fonds Monétaire International le 7 juin 2010 d'un Accord de Confirmation.

Cet accord réduit de près de 86% le service de la dette due aux créanciers du Club de Paris pendant la durée du programme soutenu par le FMI au titre de l'Accord de Confirmation. Il rééchelonne environ 117 M\$ correspondant aux arriérés (environ 98,1 M\$, y compris les intérêts de retard) dus au 31 août 2010 ainsi qu'aux échéances dues entre le 1^{er} septembre 2010 et le 30 avril 2013 (environ 18,9 M\$), qui seront remboursés sur 12 ans dont 5 ans de grâce. Les prêts APD seront rééchelonnés à un taux concessionnel.

En raison des incertitudes sur l'environnement macro-économique, les créanciers du Club de Paris ont convenu d'examiner, si nécessaire, la situation de financement extérieur d'Antigua-et-Barbuda.

Le Gouvernement d'Antigua et Barbuda s'est engagé à rechercher un traitement comparable de sa dette de la part de ses autres créanciers. Le principe de comparabilité de traitement vise à assurer un traitement équitable entre créanciers extérieurs du pays débiteur.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette d'Antigua et Barbuda étaient les représentants des gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, des Pays-Bas, et du Royaume-Uni. Le Brésil a également participé à ce rééchelonnement de dette.

Les observateurs à cette réunion étaient des représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Fédération de Russie ainsi que du Fonds Monétaire International, de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, de la Commission Européenne et du Secrétariat de la CNUCED.

3. La délégation d'Antigua et Barbuda était conduite par M. Harold E. LOVELL, Ministre des Finances. La réunion était présidée par M. Rémy RIOUX, Vice-Président du Club de Paris, Sous-Directeur à la Direction Générale du Trésor au Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi français.

Notes techniques

1. Le programme économique d'Antigua et Barbuda est soutenu par un Accord de confirmation de trois ans approuvé par le Fonds Monétaire International le 7 juin 2010.

2. La dette extérieure publique d'Antigua et Barbuda était estimée à 500 millions de dollars fin 2009 (source : rapports FMI). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée à 133 millions de dollars au 1^{er} mai 2010 (source : Club de Paris).